

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **6 juin 2022** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 2 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

190-06-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l’unanimité

191-06-2022 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 6 juin 2022 soit et est adopté tel que présenté, en retirant le point suivant :

11.5 Demande de dérogation mineure – Lot 3 377 753 situé au 353, rue Nadeau

Et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Demande de PIIA – Permis 2022-0010 pour le lot 3 043 988 situé au 60, rue Saint-Gabriel dans la zone C-39
- 13.2 Jugement de la Cour du Québec – Dossier de Monsieur Gilles Lafrenière
- 13.3 Demande d’aide financière – Les loups de Saint-Gabriel
- 13.4 Demande au ministère des Transports du Québec – Affiches de traverses de piétons

Adoptée à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

192-06-2022 3.1 Séance ordinaire du 2 mai 2022

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

193-06-2022 3.2 Séance extraordinaire du 24 mai 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT 4.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires – Richard Blouin et Julie Croisetière

Tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, chaque membre du conseil municipal doit, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer une déclaration d'intérêts pécuniaires.

À cet effet, la direction procède au dépôt desdites déclarations d'intérêts pécuniaires complétées par chacun des membres suivants:

- ✓ Conseillère – District n° 1 : Madame Julie Croisetière (version corrigée)
- ✓ Conseiller – District n° 3 : Monsieur Richard Blouin

194-06-2022 4.2 Demande de reconnaissance des adresses de Saint-Gabriel dans le système de gestion des adresses

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon sont desservies par l'installation postale de Saint-Gabriel-de-Brandon BP J0K 2N0;

ATTENDU QUE donc par défaut, toutes les adresses sont identifiées dans le registre de Postes Canada sous le même nom, soit Saint-Gabriel-de-Brandon;

ATTENDU QUE les citoyens de la ville doivent souvent s'identifier comme étant à Saint-Gabriel-de-Brandon afin d'obtenir leurs services.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande de reconnaissance des adresses de la ville dans le système de gestion des adresses (SGA), tout en gardant le code postal de l'installation JOK 2N0, pour approbation auprès du National.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT 4.3 Dépôt du rapport de l'élection partielle du 15 mai 2022

Le greffier dépose le rapport de l'élection partielle du 15 mai 2022.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mai 2022

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mai 2022 sous la cote « Bordereau no. 06-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2022

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2022.

195-06-2022 6.2 Comptes à payer au 31 mai 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 mai 2022, des chèques numéros 6301 à 6357 totalisant **166 759.79\$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 mai 2022, des chèques numéros 6250 à 6300 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4870 à 4899 totalisant **349 789.68 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**196-06-2022 7.1 Soutien au plan de sécurité civile et de mesures d'urgence –
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon**

ATTENDU QUE selon article 5 de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile, un organisme requérant peut faire une demande d'entraide à un ou aux organismes participants;

ATTENDU QU'une rencontre avec la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a eu lieu concernant leur plan de sécurité civile et de mesures d'urgence.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de conseil acceptent que la ville soutienne le plan de sécurité et de mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;

QUE Madame Maxine Fournier soit nommée à titre de personne ressource pour la mission de service aux sinistrés;

QUE Monsieur Simon Gariépy soit nommé à titre de personne ressource pour la mission des travaux publics et des transports.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

197-06-2022 8.1 Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Passage pour piétons

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016;

ATTENDU QUE l'organisme Cible Famille Brandon a fait une demande pour obtenir une traverse piétonnière devant leur bâtiment situé au 15, rue Monday;

ATTENDU QUE leur stationnement et leur parc sont positionnés de l'autre côté de la rue Monday, face à l'organisme, et que cela fait en sorte que de plus en plus de parents et d'enfants doivent quotidiennement traverser la rue pour s'y rendre;

ATTENDU QUE la circulation sur la rue Monday est de plus en plus dangereuse vu la vitesse;

CONSIDÉRANT la résolution 182-05-2022 autorisant l'achat de panneaux pour passage piétonnier;

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de conseil acceptent d'installer une traverse piétonnière devant l'organisme Cible Famille Brandon, située au 15, rue Monday, ce qui modifiera l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498;

QU'à l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 soit également ajouté deux traverses piétonnières sur la route 347, soit une près de l'intersection de la rue Saint-Cléophas où est situé l'épicerie Métro et une près de la rue Poitras où est située la résidence pour personnes âgées Lafond.

Adoptée à l'unanimité

198-06-2022 8.2 Achat d'une remorque fermée – Joly Remorque

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Monsieur Simon Gariépy, à effectuer l'acquisition d'une remorque fermée pour un montant de **10 830.70 \$** (taxes incluses) à Joly Remorque;

QUE cette somme provienne de la liquidité du fonds de roulement de la Ville de Saint-Gabriel, et ce, pour un terme de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT 9.1 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable de février 2022

Le greffier dépose le rapport d'exploitation de l'eau potable pour la période de février 2022.

DÉPÔT 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation des eaux usées de janvier et février 2022

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période de janvier et février 2022.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

199-06-2022 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mai 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

200-06-2022 11.2 Vente d'une portion de terrain – Lot 3 043 857 situé sur la rue Cohen

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Richard Pelland désirant acheter une portion de terrain du lot 3 043 885 (rue Cohen) devant sa résidence du 19, rue Cohen (lot 3 043 857).

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE ce conseil autorise la vente d'une partie de terrain du lot 3 043 885 (rue Cohen) devant la résidence du 19, rue Cohen (lot 3 043 857) à monsieur Richard Pelland à titre onéreux, soit pour **2 \$** du pied carré;

QUE les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais seront à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et la direction, soit Michel St-Laurent ou Mireille Bibeau, soient autorisés à signer les papiers notariés.

Adoptée à l'unanimité

201-06-2022 11.3 Adoption du second projet de règlement CV. 570 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à l'administration publique

ATTENDU QU'avis de motion, par le conseiller Stephen Subranni, et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 2 mai 2022 pour adopter le projet de règlement CV. 570 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à l'administration publique;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 570 a eu lieu le 6 juin 2022.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le second projet de règlement CV. 570 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à l'administration publique.

Adoptée à l'unanimité

202-06-2022 11.4 Demande de dérogation mineure – Lot 3 043 799 situé au 372, rue Gagné

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour le lot 3 043 799 situé au 372, rue Gagné;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 20 mai 2022;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure autorisant, pour le lot 3 043 799 situé au 372, rue Gagné, que l'implantation du bâtiment principal existant soit à 7,66 mètres de la ligne arrière, soit une mesure inférieure au neuf (9) mètres prescrits dans la zone H-01 du règlement de zonage numéro CV. 195.

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ 11.5 Demande de dérogation mineure – Lot 3 377 753 situé au 353, rue Nadeau

203-06-2022 **11.6 Demande de dérogation mineure – Lot 3 044 020 situé au 115, rue Saint-Gabriel**

ATTENDU l'analyse et les explications transmises par l'inspecteur en urbanisme aux membres du conseil, pour une demande de dérogation mineure pour le lot 3 044 020 situé au 115, rue Saint-Gabriel;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU QU'un avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 20 mai 2022;

ATTENDU QUE suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure autorisant, pour le lot 3 044 020, une enseigne murale sur le mur latéral gauche, alors que l'article 81.4.1 du règlement de zonage CV. 195 exige qu'une enseigne soit apposée sur un mur donnant sur une voie publique.

La conseillère Julie Tessier dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

204-06-2022 **12.1 Embauche – Entretien à la plage – Saison 2022**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche des quatre (4) candidats suivant pour l'entretien à la plage pour la saison estivale 2022 :

- ✓ Ricky Chrétien : **14.25 \$** / h (1^e année)
- ✓ Lucas Giusti : **15 \$** / h (3^{ième} année)
- ✓ Ugo Lafontaine : **14.25 \$** / h (1^e année)
- ✓ Yoan Ste-Marie Drouin : **15 \$** / h (3^e année)

La conseillère Julie Croisetière dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Adoptée à l'unanimité

205-06-2022 **12.2 Inscription – Congrès de l'Association québécoise du loisir municipal 2022**

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la participation de la directrice des loisirs sportifs et culturels, Maxine Fournier, au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal 2022 qui se tiendra à St-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022;

QUE les frais d'inscription soient partagés entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon selon la richesse foncière uniformisée (RFU) des municipalités, tel qu'entendu dans l'Entente intermunicipale relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été;

QUE les frais de **460 \$** plus taxes et les frais d'hébergement de **179 \$** plus taxes par nuit (pour deux nuits) et toutes dépenses engendrées par cette participation, sur présentation de pièces justificatives, soient donc répartis ainsi : 33.8 % pour la Ville de Saint-Gabriel et 66.2 % pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

206-06-2022 **12.3 Embauche – Camp de jour 2022**

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE l'embauche de deux (2) animateurs pour le camp de jour de la saison estivale 2022, au taux horaire spécifié plus bas, soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Audrey-Ann Paradis (2^{ième} année) – au taux horaire de **14.75 \$**
- ✓ Laurence Deguire (2^{ième} année) – au taux horaire de **14.75 \$**
- ✓ Gabriel Lamoureux (temps partiel lundi/mardi/mercredi) – au taux horaire de **14.25 \$**
- ✓ Mérédith Bastarache (temps partiel jeudi/vendredi) – au taux horaire de **14.25 \$**

Adoptée à l'unanimité

207-06-2022 **12.4 Demande de remboursement – Heures de glace du CPA Brandon**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **4 125 \$**, fait à l'ordre de CPA Brandon, représentant le remboursement des heures de glace pour des jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2021-2022 selon l'entente adoptée le 5 juin 2018 (résolution 179-06-2018).

Adoptée à l'unanimité

208-06-2022 12.5 Embauche – Sauveteurs à la plage – Saison 2022

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent les embauches suivantes pour la saison estivale 2022 à la plage :

- ✓ Sabrina Frigon, aide et soutien : **22 \$ / h**
- ✓ Koraly Gervais, chef sauveteur : **21.50 \$ / h**
- ✓ Maude Parent, assistante chef sauveteur : **19.50 \$ / h**
- ✓ Jean-Nicolas Bastarache, sauveteur (2^{ième} année) : **18.50 \$ / h**
- ✓ Antoine Moreau, sauveteur (1^e année) : **18 \$ / h**
- ✓ Alexandre Gravel, sauveteur (1^e année) : **18 \$ / h**
- ✓ Anaïs Charbonneau, sauveteur en remplacement au besoin (1^e année) : **18 \$ / h**

QU'à ces salaires s'ajoutent aussi des frais d'essence, de vêtement, de requalification plage et de formation, ce qui représente un budget d'environ **41 740 \$** pour la saison estivale 2022.

Le maire Gaétan Gravel dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Adoptée à l'unanimité

209-06-2022 12.6 Programmation et budget – Festival d'été de Saint-Gabriel 2022

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit une dépense totale d'environ **62 200 \$** pour l'organisation du Festival d'été de Saint-Gabriel 2022.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue des événements dans le cadre du Festival d'été de Saint-Gabriel 2022;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient partagés entre la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon selon la richesse foncière uniformisée (RFU) des municipalités, tel qu'entendu dans l'Entente intermunicipale relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été;

QUE les frais de **60 000 \$** soit donc réparti ainsi : **20 000 \$** pour la Ville de Saint-Gabriel (représentant 33.8 % selon la RFU) et **40 000 \$** pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon (représentant 66.2 % selon la RFU).

Adoptée à l'unanimité

210-06-2022 12.7 Constats d'infraction à la plage – Saison 2022

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, dans le cadre des opérations de gestion de la plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2022, a retenu les services du Groupe canadien de sécurité privée (GCSP);

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est également doté du règlement CV. 459 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QUE la plage de Saint-Gabriel et les secteurs environnants correspondent à un tel endroit public et qu'il importe d'y faire respecter les prescriptions du règlement précité;

ATTENDU QU'il est opportun, pour le conseil municipal, d'autoriser spécialement et généralement l'ensemble des employés, officiers, représentants, agents et mandataires du Groupe canadien de sécurité privée (GCSP) aux fins de pouvoir mettre en œuvre et assurer le respect de ladite réglementation municipale, incluant par le truchement de l'émission et délivrance de constats d'infraction à toutes personnes contrevenant aux dispositions réglementaires applicables.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil municipal désigne et autorise spécifiquement les employés, officiers, représentants, agents et mandataires du Groupe canadien de sécurité privée (GCSP) à émettre tous constats d'infraction jugés nécessaires dans tous lieux publics de la ville, dont notamment la plage municipale de Saint-Gabriel et les secteurs avoisinants celle-ci à tout contrevenant;

QU'un rapport mensuel soit expédié à la ville quant aux constats d'infractions ainsi émis;

QUE la présente autorisation s'ajoute à celle dont dispose tous les autres officiers, employés et fonctionnaires de la ville de procéder également à l'émission de tels constats, le tout en conformité avec les dispositions des articles 147 du Code de procédure pénale.

Adoptée à l'unanimité

211-06-2022 12.8 Nomination d'un nouveau patrouilleur – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la nomination du patrouilleur nautique Laurent Trudel, fonctionnaire désigné aux fins d'application du Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, pour la saison estivale 2022. Il est aussi résolu d'accepter l'entente salariale établie entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

212-06-2022 12.9 Mandat pour l'étude de la capacité portante du lac – Gestion du lac Maskinongé

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'entériner l'offre de service d'Agir Maskinongé relative à l'analyse de la capacité portante du lac Maskinongé au montant de **5 650 \$** plus

taxes. La somme sera assumée à 60% par le PAC rurales et le solde par le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

213-06-2022 12.10 Embauche d'employé à la guérite du débarcadère

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de Karyne Grenier et Maxime Tremblay à la guérite du débarcadère à bateaux du rang Saint-Augustin aux conditions établies avec le candidat. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

214-06-2022 12.11 Dépôt de la demande d'aide financière – L'axe de coopération intermunicipale du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel, les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Barthélemy et Saint-Damien désirent présenter une demande pour effectuer une étude de viabilité d'une entente de coopération intermunicipale visant l'implantation d'un corridor cyclable sur le territoire des municipalités concernées.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil s'engagent à participer au projet d'aménagement d'une piste cyclable et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

215-06-2022 13.1 Demande de PIIA – Permis 2022-0010 pour le lot 3 043 988 situé au 60, rue Saint-Gabriel dans la zone C-39

CONSIDÉRANT QUE la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-0010, concernant le lot 3 043 988 situé au 60, rue Saint-Gabriel dans la zone C-39, vise à autoriser la démolition du hangar et la construction d'un entrepôt qui le remplacera;

CONSIDÉRANT QUE le volume, le gabarit, l'architecture, le style, les matériaux et couleurs demandés sont en prolongation avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt demandé est homogène avec le bâti existant;

CONSIDÉRANT QU'il y a une nette amélioration entre le hangar existant et l'entrepôt demandé aux plans d'architecte, qui dégage une image de qualité supérieure;

CONSIDÉRANT QUE la demande semble donc respecter les objectifs du plan d'implantation et d'intégration architectural;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme au projet tel que présenté.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres du conseil acceptent la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2022-0010 du lot 3 043 988 situé au 60, rue Saint-Gabriel dans la zone C-39, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

216-06-2022 13.2 Jugement de la Cour du Québec – Dossier de Monsieur Gilles Lafrenière

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Jimmy Vallée, identifié par le N° 705-32-702210-201, lequel reconnaît la Ville de Saint-Gabriel responsable des dommages causés à la résidence d'été de Monsieur Gilles Lafrenière, située au 475, rue Maskinongé, suite à un blocage de l'égout sanitaire municipal au mois d'avril 2020.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QU'EN CONSÉQUENCE du jugement rendu, ce conseil autorise le versement du montant fixé par la cour, soit de **12 000 \$** avec intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle d'un montant de **1 095.46 \$** prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* à compter de la date de la demande, soit le 18 août 2020, plus **209 \$** pour les frais de justice, soit les droits de greffe, pour un montant total de **13 304.46 \$**.

Adoptée à l'unanimité

217-06-2022 13.3 Demande d'aide financière – Les loups de Saint-Gabriel

ATTENDU QUE Les Loups de St-Gabriel ont fait une demande d'aide financière ;

ATTENDU l'importance pour l'équipe de hockey Les Loups de St-Gabriel de recevoir une aide financière pour le maintien de l'équipe de niveau senior à St-Gabriel.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de supporter financièrement l'équipe de hockey Les Loups de St-Gabriel en défrayant 25 % des heures de glace pour une somme maximale

de 2 500 \$ pour la saison 2022-2023 si celle-ci a bien lieu, montant qui sera versé au Centre sportif et culturel Brandon après présentation du budget et des états financiers de l'organisation ;

QUE l'aide financière soit versée conditionnellement à ce qu'ils complètent et envoient à la ville le formulaire via la Politique de commandite.

Adoptée à l'unanimité

218-06-2022 13.4 Demande au ministère des Transports du Québec – Affiches de traverses de piétons

ATTENDU QUE la visibilité n'est pas adéquate sur la rue Saint-Gabriel (route 347), donc les piétons ne sont pas adéquatement protégés;

ATTENDU QUE la ville a malheureusement connu un tragique décès en 2019 sur la rue Saint-Gabriel (route 347) dû à ces circonstances;

ATTENDU QUE la ville est prêt à tout afin de limiter au maximum le risque de danger sur la rue Saint-Gabriel (route 347);

ATTENDU QUE la ville est consciente que les équipements se doivent d'être homologués afin de standardiser les dispositifs routiers.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, a sollicité l'aide et la compréhension du ministère des Transports du Québec afin de rehausser la sécurité des piétons sur son territoire;

QUE la ville fasse appel aux experts du ministère du Transports du Québec afin de permettre exceptionnellement d'installer des affiches de traverses de piétons P-270 au format standard, muni d'éclairage en périphérie de l'affiche;

QUE les emplacements ciblés, au nombre de 2 traverses existantes, soient les suivants : à l'intersection de la rue St-Cléophas et de la rue St-Gabriel et près de l'intersection de la rue Poitras et Maskinongé;

QUE la ville achemine au besoin les détails techniques des panneaux, ainsi que tout complément d'information au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

219-06-2022 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 6 juin 2022 soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 7^e jour de juin 2022.

Gaétan Gravel
Maire